

Règlement de l'épreuve

13^{ème} Prix Lucien LEBRET

12 - 13 mars 2016

ARTICLE 1. ORGANISATION

1.1 Organisateur :

L'ASK Rouen 76 organise le 13^{ème} Prix Lucien LEBRET sur le circuit permanent de Anneville - Ambourville, classé par la FFSA en Catégorie 1.1 en date du 5 juin 2015 sous le N°76 13 15 0909 E 11 A 1217.

Tous les points non prévus au présent règlement relèvent du Règlement Sportif National, du Code Sportif International, des prescriptions générales FFSA, du règlement standard des épreuves de Karting. Cette course est organisée conformément aux prescriptions du règlement technique national sans dérogation.

1.2. Validation du règlement

Le présent règlement est transmis à la FFSA pour enregistrement et approbation après validation par la CRK Normandie.

1.3. Nomination des Officiels

L'ASK Rouen 76 peut s'organiser pour que la Direction de Course, les Commissaires Sportifs et Techniques soient des personnes extérieures au club, détentrices de la licence correspondant à la fonction.

Directeur de course	: Jean-Mary DEMONDION	Lic. n° 102 991
Direct. de course adjoint	: Nathalie LETNIEWSKA	Lic. n° 190 652
Prés. Comm. Sportifs	: Jean-Baptiste HOPITAL	Lic. n° 201 715
Comm. sportif	: Candido De SOUSA	Lic. n° 102 195
Comm. sportif	: Jean LENORMAND	Lic. n° 63 142
Comm. sportif	: Maxime PONCELET	Lic. n° 68 913
Comm. sportif	: Philippe CAUVIN	Lic. n° 179 620
Comm. Sportif	: Philippe SEYER	Lic. n° 139 600
Pt Comm. Techniques	: Jean-Charles DUMONT	Lic. n° 60 837
Comm. Technique	: Daniel JACQUEMOT	Lic. n° 67 289
Comm. Technique	: François ONFROY	Lic. n° 169 806
Comm. Technique	: Patrick LEROUX	Lic. n° 162 240
Comm. Technique	: Claude FOSSARD	Lic. n° 89 455
Comm ; Technique	: Olivier CHAUMIER	Lic. n° 102 547
Resp. Commissaires	: Jean-Louis PILLET	Lic. n° 59 984
Resp. Chronométrage	: Michel CHAPELLE	Lic. n° 66 684
Resp. chrono. circuit	: Jean-Christophe PREVEL	Lic. n° 73 969
Coupes de marques	: Cyrille MARTIN	Lic. n° 139 155
Médecin	: Docteur Hussein RKAIN	

1.4. Assurance

L'ASK Rouen 76 a souscrit une assurance Responsabilité Civile Organisateur pour cette épreuve

ARTICLE 2. CONCURRENTS ET PILOTES

2.1. Licences

La compétition est ouverte aux licencié(e)s FFSA titulaires d'une licence de compétition ou d'entraînement ou d'un titre de participation Course Clubs en cours de validité et aux pilotes étrangers détenteurs d'une licence internationale délivrée par une ASN étrangère ou **d'une licence nationale délivrée par une ASN étrangère avec l'autorisation de cette dernière.**

2.2. Montants des engagements

Le droit d'engagement est fixé à **80 €** (60 € pour les Minikart), majoré de 10 € à partir du lundi précédent la course.

ARTICLE 3. CATEGORIES, MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS

Minimum de 6 pilotes et maxi 36 par catégorie (200 maximum sur l'épreuve).

3.1. Catégories Fédérales

Minikart - Minime - Cadet - Nationale - KZ 2 - KZ 2 master – Open – Handi -

Les catégories Minime et Cadet sont regroupées, leurs classements sont séparés.

3.2. Coupes de Marques

Rotax - Rotax Master - X 30 Senior – X 30 Master – KFS 100 -

Les coupes de marques reconnues en 2016 par la FFSA peuvent être regroupées en fonction du nombre d'engagés, leurs classements seront séparés.

3.4. Matériel admis

3.4.1. Définition du Règlement Technique de la catégorie correspondante. Tous les points du Règlement Technique doivent être scrupuleusement respectés.

3.4.2. Chaque pilote ne peut disposer, pour la journée, que d'un châssis et d'un moteur plombé en catégorie Minikart, Minime, Cadet, Nationale.

Chaque pilote ne peut disposer, pour la journée, que d'un châssis et deux moteurs en catégorie KZ 2, KZ 2 master, Open et Handi.

Pour les catégories Coupes de Marque, le règlement 2016 de la Coupe de marque est appliqué.

3.4.3. Des mesures de niveau sonore peuvent être effectuées dans toutes les catégories, pour tous les karts, avec ou sans boîte de vitesses et cela conformément au Règlement Sportif et Technique National.

3.5. Pneumatiques

Pour les catégories Minikart, Minime, Cadet, Nationale, un pilote ne pourra disposer que de 3 pneus AV et 3 pneus AR en gestion libre.

Pour les catégories KZ2, KZ2 master, Open et Handi, de 3 pneus AV et 3 pneus AR slick, idem pour les pneus pluie.

Pour les catégories Coupes de Marque, de 3 pneus AV et 3 pneus AR slick, idem pour les pneus pluie.

ARTICLE 4. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

4.1. Généralités

4.1.1. L'épreuve se déroulera selon les recommandations de la CRK Normandie pour les courses 2016 et le Règlement Sportif National.

4.1.2. Le briefing est organisé par le Directeur de Course avant les essais chronométrés. La présence de tous les pilotes et tuteurs est obligatoire et ils doivent impérativement signer la feuille de présence. Tout manquement à cette obligation est sanctionné par le Collège des Commissaires Sportifs. L'horaire de ce briefing est notifié dans l'horaire officiel communiqué aux concurrents lors de chaque manifestation.

4.2. Spécificités

4.2.1. Principe de déroulement

L'épreuve se déroule de la façon suivante : essais chronométrés, manches qualificatives, Pré-finale et Finale. Il n'y a pas de repêchage.

Chaque catégorie dispute 1 manche qualificative. Si le nombre d'engagés est supérieur à la capacité d'accueil du circuit, les séries se déroulent suivant l'article 4.2.4. du présent règlement.

4.2.2. Longueur des courses

Manches qualificatives :	10 trs par temps sec	8 trs par temps de pluie
Pré Finale :	14 trs par temps sec	12 trs par temps de pluie
Finale :	14 trs par temps sec	12 trs par temps de pluie

4.2.3. Essais chronométrés

Les essais chronométrés peuvent se dérouler conjointement avec des mesures de niveau sonore, pendant une séance limitée dans le temps, maximum 10mn, avec un système de pointage électronique et mentionné dans le règlement particulier. Si nécessaire, les concurrents d'une même catégorie sont divisés en groupes selon le processus employé dans les épreuves nationales.

- 4.2.4. Places de départ pour les manches qualificatives
Les places de départ pour les manches qualificatives sont celles du classement des essais chronométrés.
- 4.2.5. Pré-finale
Les résultats obtenus par chaque pilote dans la manche qualificative permettent d'établir la grille de départ de la pré-finale.
- 4.2.6. Finale
Les places de départ de la finale seront attribuées selon l'ordre d'arrivée de la pré-finale.

ARTICLE 5. CLASSEMENTS

L'ordre d'arrivée de la finale déterminera seul le classement final.

ARTICLE 6. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Tout cas non prévu dans ce présent règlement est tranché selon le Règlement Sportif National ou International.

ARTICLE 7. PROTOCOLE PODIUM ET REMISE DES PRIX

7.1 Protocole podium

A l'issue de l'épreuve, une cérémonie de remise des coupes aux trois premiers de chaque catégorie, se déroulera au Club House du circuit Lucien Lebreton. Les pilotes doivent se présenter en combinaison de course.

ARTICLE 8. AMENDES

8.1. Absence de transpondeur et/ou de numéros de course

La présence du transpondeur et des numéros de course est obligatoire en fonction des indications reprises sur les horaires de la manifestation.

La Commission Sportive peut infliger une amende de 100 € à tout pilote en infraction.

8.2. Absence d'extincteur (Art 4.4 du RSN)

En cas d'absence d'extincteur la commission sportive peut infliger une amende de 100 €.

8.3. Absence de bâche de protection avec tapis de sol (Art 4.4 du RSN)

En cas d'absence de ces protections la commission sportive peut infliger une amende de 100 €.

Le départ sera refusé à tout pilote n'ayant pas acquitté son amende

Les sanctions reprises au présent article 8 peuvent être annulées par la Commission Sportive, dès lors que le pilote démontre qu'il s'est mis en conformité.

ARTICLE 9. COMMUNICATION DES RESULTATS

Rapport de clôture

Chaque épreuve organisée dans le cadre du Trophée donne lieu à la rédaction d'un rapport de clôture réglementaire comprenant : la liste des engagés, les classements de l'épreuve, les communiqués, les incidents, les accidents, les noms des officiels. Un exemplaire de ce rapport doit être retourné sous huitaine à la FFSA, un second exemplaire comportant les copies des documents originaux doit être envoyé au Président de la CRK Normandie, un troisième exemplaire est archivé par l'ASK organisatrice.

Tous ces documents doivent être dûment complétés et signés

ASK Rouen 76
Le Président
Claude WALLECAN

CRK Normandie
Le Président
Claude GRIPON